

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 FEVRIER 2017**

GD/CJ n° 2017/ 09

Objet de la délibération :

Cession de la parcelle  
cadastrée section AH n° 161  
rue de la Garenne au Moine

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation :

07/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME,  
Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, (arrivé à 20h42), Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL  
Roland HAMARD

**Absents Excusés :**

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir à Danièle BOMMER  
Cendrine CHERGUI

**Absents :**

Arnaud BEAUFORT, Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Monsieur G.DAVID, Adjoint à l'urbanisme, rappelle à ses collègues que par délibération du 13/06/2016, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à solliciter l'avis de France Domaine dans la cadre de la vente de la parcelle cadastrée section AH N° 161, sise rue de la Garenne au Moine, d'une superficie de 366 m<sup>2</sup>.

L'estimation de France Domaine est de 45 000 €.

Des annonces ont été faites sur le site internet, les panneaux électroniques et le « En Bref ».

3 offres de 50 000 €, 51 000 € et 55 000 € ont été reçues.

La commission d'urbanisme réunie le 20/12/2016 a émis un avis favorable pour retenir l'offre la plus intéressante, soit 55 000 € émanant de Monsieur SAUTEUR.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- se prononce favorablement,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- confie sa rédaction à la SCP Muriel BORG et Céline BOZELLE, notaires associés à Épernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

PREF 28  
2017

Extrait Certifié exact et conforme par le Maire à la  
date du 27/02/2017  
et publié le 27/02/2017



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 février 2017

Le Maire,  
F. RAMOND